

INTERVENTIONS OPERATIONNELLES

Intitulé de la prestation		Propositions 2025 sur la base du budget total 2024 sans frais structurels	
Montant du forfait de participation			
Ouverture de porte pour risque incendie annoncé à l'appel par l'occupant des lieux, non avéré après reconnaissance		1026€ (VTU DIVTE 3h) ou 2052€ (FPT 6h)	
Ouverture de porte avec présence de victime ou de personne vulnérable annoncée à l'appel par l'occupant des lieux, non avérée après reconnaissance		1026€ (VTU DIVTE 3h) ou 2052€ (FPT 6h)	
Déclenchement non justifié d'alarme incendie par une plateforme d'appel ou un service de sécurité		1026€ (VTU DIVTE 3h) ou 2052€ (FPT 6h)	
Déclenchement non justifié de téléalarme, de téléassistance, de télésurveillance des travailleurs isolés ou de système "e-call"		1026€ (VTU DIVTE 3h) ou 2052€ (FPT 6h)	
Intervention pour personne bloquée dans un ascenseur mais ne nécessite pas de prompt-secours ou dont la présence de la personne vulnérable n'est pas avérée		1026€ (VTU DIVTE 3h) ou 2052€ (FPT 6h)	
Dégagement et/ou nettoyage de voie publique, de voie navigable ou de voie ferrée		1026€ (VTU DIVTE 3h) ou 2052€ (FPT 6h)	
Opérations de balisage ou de signalisation hors accident de voie publique		1 026 €	
Opérations d'assistance aux voyageurs des transports publics		Sur devis ou facture en fonction des moyens engagés	
Destruction non urgente d'hyménoptères		440 €	
Assèchement batimentaire		Sur devis ou facture en fonction des moyens engagés	
Relevage dans les ERP de type U et J sans transport (intervention non urgente)		1 026 €	
Brancardage simple		684 €	
Brancardage non justifié à l'appel		1 026 €	
Intervention SSUAP ne se rattachant pas directement à nos missions hors carence		1 026 €	
Déclenchement intempestif de DAAF		2 052 €	
Transport sanitaire au profit de l'offre de soins y compris bariatriques		Sur devis ou facture en fonction des moyens engagés	
Sollicitations abusives résultant d'appels récurrents conduisant à des transports sanitaires		1 026 €	
Transports interhospitaliers		1 026 €	
Coût horaire moyen d'un SP (à multiplier selon l'intervention)		342 €	
Moyens aériens complémentaires		530 €	
Mesures de toxicités pâr des personnels RCH		1 026 €	

Locations de salles ou locaux du centre de formation et de l'Etat-major à Melun

DESIGNATION	Tarif par personne
Chambre Condorcet 1 couchage	40,00 €
Chambre Condorcet 2 couchages	55,00 €
Chambre Coulomb 1 couchage	65,00 €
Chambre Lavoisier 1 couchage	65,00 €
Salon Condorcet 1 par journée	250,00 €
Salon Condorcet 2 par journée	250,00 €
Salon Condorcet 3 par journée	400,00 €
Amphi Olympe de Gouges par journée	675,00 €
Salle informatique (12 postes) par journée	300,00 €
Salle de cours (20 places en moyenne) par journée	250,00 €
Plateau technique - Gurcy	Forfait
Bâtiment Roucaute	600,00 €
Tour de manœuvre	600,00 €
Pavillon pédagogique	600,00 €
Tour de manœuvre + pavillon pédagogique	1 000,00 €
Aire secours routiers	600,00 €
Plateau cynotechnique	1 000,00 €
Voie ferrée + gare	600,00 €
Plateau activités physique et sportives (gymnase, salle de sport + stade)	1 000,00 €
Plateau feux réels (fourniture bois de brulage compris)	1 500,00 €
Salle gestion opérationnelle et commandement	700,00 €
Plateau "réalité virtuelle"	500,00 €
Simulateur AER2	1 000,00 €
Plateau ensemble pédagogique SUAP (comprenant appartement, atelier, chambre médicalisée, restaurant, 2 salles de cours + dispositif vidéo pédagogique)	1 000,00 €
Autoroute	800,00 €
Plateau "contamination réelle"	300,00 €
Plateau chimique	1 000,00 €
Salles à l'Etat-major - Melun	
Salle Seine (220 m ² - 51 gradins et 120 chaises)	400,00 €
Salle Marne (130 m ² - 22 places mode réunion)	300,00 €
Salle Seine-et-Marne (350 m ² - capacité maximale 350 personnes)	700,00 €
Salle informatique (10 postes)	300,00 €
Salle Rosa Bonheur (18 places)	275,00 €
Salle l'Ancoeur et salle Auxence (12 places)	250,00 €
Salle Grand Morin et salle Petit Morin (22 places)	300,00 €
Salle du Loing (Conseil d'administration - 44 places)	400,00 €
location de logements	
Prix chargé au m2 (loyer uniquement), les charges seront payées au réel	12,00 €
En cas de colocation, le loyer sera divisé entre le nombre d'occupants	

Participations financières pour les prestations de formations
du centre de formation de Gurcy Le Châtel

Type de prestation

Les frais pédagogiques journaliers incluent un forfait "qualité pédagogique"* correspondant à la qualité de l'encadrement ainsi qu'un forfait "prestation logistique" couvrant les dépenses liées à

Frais pédagogiques journaliers	Forfait qualité pédagogique (qualité d'encadrement majoré au taux d'encadrement)		
	Qualité d'encadrement		
	Niveau 1 :	Encadrement de niveau maîtrise	100,00 €
	Niveau 2 :	Encadrement à haut niveau technique	150,00 €
	Niveau 3 :	Encadrement à haut niveau d'expertise	200,00 €
	Taux d'encadrement		Ratio
	Niveau 1 :	1 formateur pour 12 stagiaires ou plus	1
	Niveau 2 :	1 formateur pour 6 à 11 stagiaires	1,2
	Niveau 3 :	Au moins 1 formateur pour 4 stagiaires	1,4
	+		
	Forfait prestation logistique		
	Niveau 1 :	Mise à disposition d'une salle de formation (de 12 à 24 places)	100,00 €
	Au-delà de la mise à disposition d'une salle de cours, le niveau 3 est appliqué (les salles de cours sont considérées comme un plateau technique)		
	Niveau 2 :	Mise à disposition d'une salle de formation équipée et de matériels pédagogiques spécifiques non roulants	150,00 €
	Niveau 3 :	Mise à disposition d'une salle de formation équipée, de matériels pédagogiques spécifiques roulants ou non et d'un plateau technique pédagogique	200,00 €
	Au-delà de la mise à disposition d'un plateau technique, la prestation sera faite au cas par cas selon les tarifs appliqués dans la délibération		

La facturation de ces prestations s'accompagnera de frais de gestion de 15 % en supplément pour tenir compte des frais annexes liés à la mise à disposition de ces biens et matériels

Ces prestations ne sont pas soumises au paiement de la TVA,

En cas de désistement survenant :

*dans les 7 jours précédents le début de la formation, l'intégralité des frais pédagogiques et des frais de restauration et d'hébergement est due ;

*entre le 8ème et le 16ème jour inclus avant le début de la formation, les frais pédagogiques seront dus à hauteur de 75 % ;

* Au-delà, les frais pédagogiques seront dus à hauteur de 50 % ;

NOTA : Cette condition ne s'applique pas au cas d'une permutation d'un stagiaire sur demande de l'organisme bénéficiaire, en cas de force majeure ou en cas d'accident ou de maladie dûment justifiés empêchant le stagiaire de participer à la formation.

En cas d'arrêt justifié en cours de formation par un stagiaire, les conditions financières feront l'objet d'un décompte au prorata des jours de présence.

MISE A DISPOSITION DE MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

Intitulé de la prestation	Tarif horaire
Mise à disposition personnel du SDIS	
PATS	
Attaché territorial	38,98 €
Rédacteur territorial	29,86 €
Adjoint administratif	24,29 €
Ingénieur territorial	39,55 €
Technicien territorial	27,99 €
Adjoint technique	24,62 €
Agent de maîtrise	25,75 €
SPP/SPV	
Caporal/Caporal-chef	27,32 €/9,24 €
Sergent/Adjudant	27,32/ 10,43 €
Lieutenant	37,67 € / 12,96 €
psychologue	36,44 € / 12,96 €
Infirmier	44,78 € / 12,96 €
Capitaine / Commandant	52,9 € /12,96 €
Médecin	79,45 € /12,96 €
Lieutenant-Colonel / Colonel	52,9 € / 12,96 €
Coûts horaires moyens	
Coût horaire moyen homme	342 €
SSUAP (VSAV, VTU)	1 026 €
SSUAP (VL)	684 €
FPT	287 €
MEA (EA, BEA)	287 €
Risque technologique	1 026 €
DIV (VTU, VL)	684 €
Mise à disposition matériels d'incendie et de secours	
Moyens aériens hors drone	707 €
Drone hors drone "feux de Forêt" (FDF)	36 €
Pour les risques courants et spécifiques de moins de 3,5 T	36 €
Pour les risques courants et spécifiques de plus de 3,5 T	287 €
Porteurs + cellules pour toutes catégories d'interventions	287 €
Véhicules légers	36 €
Matériels nautiques + remorquage	287 €
Risques nucléaires, radiologiques, biochimiques avec prise en compte des tenues et nettoyage	50 €
Autres matériels (exemple pompage, déblaiement, bucheronnage)	50 €

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR ENSEIGNEMENT ET JURY			
Proposition 2025 par jour			
Intitulé de la prestation	SSIAP 1	SSIAP 2	SSIAP 3
Mise à disposition de personnel dans le cadre de jury d'examen en vue de l'obtention du diplôme "service de sécurité incendie et d'assistance à personnes" (SSIAP)			
Frais structurels et de gestion portés par le SDIS 77	413 €	329 €	488 €
Indemnités d'encadrement de jury	376 €	501 €	501€ (président) 250€ (correcteur)
Coût total du jury SSIAP	789 €	830 €	1 239 €
Signature d'un diplôme par équivalence	86,20 €		
Annulation plus de 10 jours ouvrés avant la date du jury	122,68 €		
Annulation 10 jours ouvrés et moins avant la date du jury	356,40 €		

RESTAURATION

Intitulé de la prestation	Propositions 2025 à l'unité
Repas Chessy	
Repas agents SDIS	5,80€ NON SUB / 4,50€ SUB
Repas conjoints agents du SDIS, enfant +12ans, retraités SDIS	5,80 €
Prestation supplémentaire hors plat principal	0,50 €
Repas enfant de -12ans	3,50 €
Petit déjeuner self	3,00 €
Petit déjeuner extérieur	5,00 €
Pause café simple	2,50 €
Café club	5,00 €
Casse croûte	4,00 €
Menu self pour personnes extérieures ou prestation en extérieur / personne	12,00 €
Galette des rois	15,00 €
Menu express	15,00 €
Menu club ou repas de Noël	22,00 €
Menu tradition	31,00 €
Menu gourmet	40,00 €
Collation ou rafraichissement sans alcool niveau 1	2,00 €
Collation ou rafraichissement sans alcool niveau 2	3,50 €
Collation ou rafraichissement sans alcool niveau 3	5,00 €
Soda 1,5L	3,00 €
Jus de fruit 1L	2,00 €
Eau plate bouteille 1,5L	1,00 €
Eau plate bouteille 50cl	0,50 €
Eau gazeuse bouteille 1L	1,50 €
Boisson chaude thermos	3,00 €
Repas des agents extérieurs sur convention	6,00 €
Vente de jeton café avec repas	0,30 €
Vin gamme 1	9,00 €
Vin gamme 2	12,00 €
Vin gamme 3	20,00 €
Champagne	28,00 €
Vin honneur par personne	4,00 €
Vin honneur traditionnel par personne	6,00 €
Vin honneur prestige par personne	14,00 €
Cidre doux/brut	3,00 €
Crémant	12,00 €
Crème de cassis	4,00 €
Location vaisselle hors prestation	30,00 €

DIVERS

077-267706317-20230630-FY141-314F

Accusé certifié exp

DIVERS

Réception par le préfet : 01/07/2025

Intitulé de la prestation		Propositions 2025			
Prestations liées aux activités du service de la communication					
Cession d'images photo et vidéo aux rédactions presse écrite et audiovisuelle (droit à l'information)		gratuit			
Cession d'images photo et vidéo aux sociétés d'éditions et de productions (usage commercial)		Obtenir les droits d'auteur des créateurs des images			
Mise à disposition d'infrastructure du SDIS pour tournages de fiction, divertissement ou court-métrage		CIS 3 ^{ème} catégorie	CIS 2 ^{ème} catégorie	CIS 1 ^{ère} catégorie	Autres locaux *
		Prix pour une demi-journée de 4 heures (toute demi-journée entamée est due)			
Production sans budget / sur budget participatif / projet étudiant		gratuit			
Petites sociétés de production indépendantes Budget de 20 000 à 100 000€		1 000 €	1 500 €	2 000 €	1 000 €
Petites sociétés de production Budget de 100 000 à 1M€		5 000 €	7 500 €	10 000 €	5 000 €
Sociétés moyennes de production Budget de 1 à 4 M€		10 000 €	15 000 €	20 000 €	10 000 €
Grosses sociétés de production indépendantes Budget de plus de 4M€		40 000 €	60 000 €	80 000 €	40 000 €
Impressions / Reprographie / Finances					
Frais de copie d'un document administratif dans le cadre de la loi relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (arrêté du 1er octobre 2001)		0,18 € pour une page en A4 en noir et blanc ou gratuit			
Mise en place d'un service de sécurité					
		Sur devis ou facture en fonction des moyens engagés			

* hors plateaux techniques centre de formation et salles de réunion (se reporter au mémoire pour la tarification spécifique)